

CONTRAT GLOBAL

RM17AV0027FDV31122024

Avenant N° M23417V027

MAINTENANCE DES MATÉRIELS

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

HORANET
Z.I. Route de Niort
B.P. 70328
85206 FONTENAY LE COMTE CEDEX
Tél. : 02.51.53.13.50

SA au Capital de 600 200 €
Immatriculée au R.C.S de la Roche-sur-Yon sous le numéro 422 815 472
Et représentée par Monsieur Christophe DOUILLARD
Son Directeur Général Délégué
Ci-après désignée « HORANET »

ET

MAIRIE
80 Avenue de Pontailiac
17200 ROYAN

VILLE DE ROYAN



ROYAN.FR

Ci-après désigné « Le Client »

Pour le dossier : **Système de gestion de la billetterie de la Piscine Municipale de Royan**

D'UNE PART,

Représenté par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

D'AUTRE PART,

Et ci-après désignées collectivement par les PARTIES

Sommaire

1.	MAINTENANCE DES MATÉRIELS	3
1.1	Liste des Matériels Maintenues	3
1.2	Prix Annuel de la Maintenance des Matériels :	3
1.3	Date d'Effet	3
1.4	Lieu d'Exécution	3
1.5	Evolution de l'Annexe	3
1.6	Signatures	4

1. MAINTENANCE DES MATÉRIELS

M23417V027

Le présent avenant prend effet le **1^{er} Avril 2023** aux mêmes conditions que le contrat initial pour les matériels suivants :

1.1 Liste des Matériels Maintenus

Référence	Désignation	Quantité	Numéro de Série
91000001	BORNE #TAB CPSC	1	H946BL0296

* Ces produits sont classés dans la catégorie « matériels de négoce » soumis à des clauses particulières de maintenance (cf : article 3.2. des clauses générales du présent contrat).

1.2 Prix Annuel de la Maintenance des Matériels :

104,00 € H.T. soit 124,80 € T.T.C. dont 20,80 € de T.V.A.

(Cent vingt-quatre euros et quatre vingts centimes toutes taxes comprises
Dont vingt euros et quatre vingts centimes de T.V.A.)

1.3 Date d'Effet

Cette prestation prend effet le **1^{er} Avril 2023**.

1.4 Lieu d'Exécution

<i>Adresse</i>
PISCINE MUNICIPALE 1 Boulevard Georges Clémenceau 17200 ROYAN

1.5 Evolution de l'Annexe

La présente annexe synthétise les éléments variables du contrat en matière de maintenance des matériels et logiciels, et fera l'objet d'un avenant à chaque évolution.

1.6 Signatures

Fait à Fontenay le Comte, le 10 Août 2022.

Cachet et signature précédés de la mention « lu et approuvé »

Pour Le CLIENT

(Nom et qualité du signataire)

R/le Maire
et par délégation
Le Premier Adjoint



Didier SIMONNET

Pour HORANET

(Nom et qualité du signataire)

P.O. R. MATHÉ

HORANET

ZI Route de Niort - BP 70328
85206 FONTENAY LE COMTE CEDEX - FRANCE
Tél. +33 (0)2 51 53 13 99 - contact@horanet.com
RCS La Roche sur Yon 422 815 472

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 25 août 2022